

# Commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

## Procès-Verbal

### des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 FEVRIER 2015 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 26

Conseiller absent : 1 (dont 1 procuration)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoint, Mme Cathy CRIQUI, M. Renaud METZGER, Mme Elisabeth DRESCH, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, Mme Aurélie KREUTZBERGER, M. Roland KUSTER, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absent excusé : Mme Cathy KOBEL qui a donné procuration de vote à M. Mickaël EPPINGER.

-----

**Monsieur le Maire** salue les conseillers municipaux ainsi que le public présent.

**Monsieur le Maire** : « Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal de Schweighouse de ce soir, je souhaite vous adresser quelques mots.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Les événements qui se sont déroulés en France au mois de janvier depuis notre dernier Conseil Municipal ne peuvent être passés sous silence.

Le terrorisme continue à frapper aveuglement dans le monde et encore à Copenhague la semaine dernière.

Plus que jamais, la question du vivre ensemble entre tous les hommes et toutes les religions se pose de manière accrue, en Europe tout particulièrement mais aussi dans les autres continents, en Afrique et dans le reste du monde.

Les valeurs fondamentales de notre République sont remises en cause par quelques-uns qui souhaitent imposer leur vision de la société.

Or ce qui vient de se passer en fin de semaine dernière à Sarre-Union est une nouvelle manifestation dramatique de cette intolérance.

Cette nouvelle profanation d'un cimetière juif doit nous interpeler comme toutes les agressions contre tous les lieux de culte.

L'âge des auteurs présumés de ces faits, leur bêtise et leur désinvolture doit aussi nous faire réfléchir.

La profanation d'un cimetière est une atteinte envers tous les hommes, une atteinte à la dignité humaine et une agression contre nos valeurs républicaines. J'en suis indigné et je pense que nous le sommes tous.

Je souhaite en ce moment adresser, en notre nom à tous, notre solidarité à la communauté juive de Sarre-Union et à toute la communauté juive française ».

**Monsieur le Maire** : « Le Conseil Municipal est ouvert, nous avons pris quelques minutes mais je pense qu'il était important de bien affirmer notre position ce soir. J'ai une procuration pour le Conseil Municipal de ce soir, c'est celle de Mme Kobel qui donne procuration à M. Eppinger. Ensuite, j'ai eu 5 lettres de collègues demandant à siéger dorénavant en tant que conseiller municipal indépendant. Il s'agit, dans l'ordre d'arrivée des lettres de M. Logel, de M. Bock, de Mme Fève, de Mme Seel et de Mme Ertz. M. Logel m'a demandé l'autorisation et je lui accorde bien volontiers de dire quelques mots à ce sujet-là. A vous M. Logel ».

**Monsieur Logel** : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus en vos grades et qualités, Mesdames et Messieurs du public et de la presse, après une longue réflexion j'ai décidé de siéger au sein du Conseil Municipal en tant qu'élus indépendants après accord de Monsieur le Maire que j'ai avisé par courrier recommandé. L'impossibilité de mener une politique d'opposition constructive au sein de mon équipe, alors que c'était l'ambition première de Schweighouse Autrement à l'issue des élections, est l'élément principal de

ma décision. Les discussions stériles et agressives qui n'apportent rien, qui empêchent d'avancer, cette politique je n'en veux pas ! A cela se rajoutent aussi les zones d'ombre concernant certains faits allant à l'encontre de la morale dont je n'avais aucune connaissance et dont je me désolidarise totalement, faits qui se sont déroulés durant notre mandat et qui s'avèrent exacts après vérification. Mais je ne renie pas pour autant le mandat de 2008 à 2014 au sein de Schweighouse Autrement qui a été une expérience enrichissante, mandat durant lequel, quoique l'on dise, de belles réalisations ont vu le jour et ces réalisations il faut les respecter comme il faut respecter le travail de tous les maires et de leurs équipes qui se sont succédés à travers les différents mandats. Il y a eu de bonnes et de mauvaises choses, c'est normal, il en sera de même pour l'équipe actuelle. Chacun a sa vision, mais chacun peut apporter sa pierre à l'édifice si le dialogue est présent. Notre rôle à tous autour de cette table est avant tout de faire le maximum pour le bien-être des habitants de notre commune. Surtout en cette période où les dotations de l'Etat se réduisent rendant la gestion d'une commune de plus en plus difficile. Mais pour cela il faut pouvoir œuvrer en toute sérénité. C'est ma manière de travailler et c'est dans cette nouvelle configuration que je peux l'appliquer pour l'ensemble de notre Conseil Municipal et pour les habitants de Schweighouse. Ce soir, pour moi, le mandat 2014/2020 commence enfin !! Merci à tous pour votre attention ».

**Monsieur le Maire :** « Merci Monsieur Logel ? Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je vois Monsieur Bock qui lève la main ».

**Monsieur Bock :** « Cette décision a été mûrement réfléchie parmi nous 5, on est tous d'accord sur ce que disait Patrick ce soir et on est tous aussi parti sur ce mouvement-là. Donc déjà on a décidé de se désolidariser de Schweighouse Autrement afin de pouvoir travailler sereinement et en même temps on va faire un groupe indépendant pour Schweighouse. Je vous annonce donc que tous les 5 nous formerons un groupe indépendant pour Schweighouse. Nous n'avons pas de nom mais ce n'est pas non plus nécessaire, n'est-ce pas ? »

**Monsieur le Maire :** « Tous les noms se valent Monsieur Bock ».

**Monsieur Bock :** « On est là pour travailler pour Schweighouse et on veut continuer à travailler pour Schweighouse et on veut le faire sereinement ».

**Monsieur le Maire :** « Alors pour la bonne forme je vous demanderais simplement d'acter ce que vous venez de dire par écrit, par une lettre cosignée par les 5 personnes pour que les choses soient règlementairement bien enregistrées et puis je vous accuse réception bien entendu dès que j'aurai la lettre ».

### **1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2014 (N°2015DEL\_0001)**

**Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2014.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 novembre 2014.**

### **2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 (N°2015DEL\_0002)**

**Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2014.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2014.**

### **3. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2015DEL\_0003)**

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Joëlle RITT afin de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.**

### **4. Points rajoutés à l'ordre du jour**

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des points à rajouter à l'ordre du jour.

**Monsieur Meder** souhaiterait parler du plan sportif de Schweighouse.

**Le Conseil Municipal en prend acte.**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **5. Débat d'Orientation Budgétaire (N°2015DEL\_0004)**

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

**Monsieur Lambert**, adjoint aux finances, présente le **DOB** comme suit :

#### **1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL**

##### ***a) Contexte général***

Les analyses économiques laissent apparaître les tendances suivantes : en France, après une dégradation de l'activité économique au cours de l'été 2014, le climat des affaires est en légère amélioration. L'économie française progresserait peu au quatrième trimestre (+0.1%) avant de retrouver un peu d'élan au premier semestre 2015 (+0.3% par trimestre)

##### ***b) La baisse inédite des dotations de l'Etat***

Le PLPFP (projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques) vient décliner le pacte de responsabilité et croissance en prévoyant la poursuite du redressement des comptes publics engagé par la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 par une réduction des dépenses de 50 Mds €. L'objectif est de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017.

Comme cela a été le cas en 2014, le Programme de stabilité prévoit explicitement que la contribution des collectivités correspondra à une diminution des concours financiers de l'Etat, soit une chute de ces concours de 11 Md€.

- Conséquence sur la DGF

Après le prélèvement de 1,5Md€ institué par la Loi de finances pour 2012, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 prévoit un prélèvement supplémentaire de 11Mds sur 3 ans (2015-2017), ce qui se traduira par une réduction des concours financiers de 3,67Mds€ par an. La prise en charge par le bloc communal (communes + EPCI) en 2015 s'établira à 56% du total de 3,67 Mds€, soit 2,1Mds€, le solde étant assumé par les départements et les régions.

Pour 2015, le montant total de l'effort demandé aux communes s'élèvera à 1 450 M€, soit 2,46 fois plus qu'en 2014 !

Aussi, c'est l'intégralité de la section de fonctionnement qui doit être révisée et les dépenses de fonctionnement réduites.

### c) Mesures nationales impactant le budget local

Les charges de personnel devraient augmenter, à périmètre humain constant du fait de la hausse du SMIC (+0.8%), de la réforme des catégories C et de la hausse des cotisations vieillesse versées à l'URSSAF, à la CNRACL et l'IRCANTEC.

En conclusion, nous devons faire face à une baisse des dotations de l'Etat, une hausse des prélèvements obligatoires et baisse des dispositifs de subventionnements aussi.

Concernant les dispositifs nationaux, il est rappelé que la commune, du fait de son potentiel financier élevé, ne peut émerger aux dispositifs de financements de type « Dotation des Equipements des Territoires Ruraux ».

Or cette subvention est la principale source de financement des investissements communaux... enveloppe de subvention qui a été abondée par l'Etat cette année, afin de soutenir l'effort d'investissement local !

Dans le domaine du logement social, les objectifs triennaux n'ayant pas été atteints (2011-2014), la pénalité appliquée à la commune, de l'ordre de 40 000 euros, aurait pu être majorée de 50%. Un moratoire a été négocié lors des auditions en Préfecture pour la prochaine période triennale, à condition de satisfaire au rattrapage des logements aidés.

Ces baisses de dotations devront être compensées, en gagnant de nouvelles marges de manœuvre dans les budgets, afin de minimiser les impacts des politiques nationales au niveau local.

## 2. LE CONTEXTE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

### a) Sur l'exécution budgétaire 2014

Les recettes de fonctionnement diminuant plus rapidement que les charges, le résultat comptable et par conséquent la CAF se sont dégradé sur les 4 derniers exercices (environ – 200 K€ par an).

Le résultat net budgétaire est néanmoins en hausse par rapport à l'année précédente du fait des efforts consentis dans la gestion des finances communales.

Le tableau suivant analyse l'évolution du résultat sur les 3 dernières années :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Réalisé 2012</b>	<b>Réalisé 2013</b>	<b>Réalisé 2014</b>
Dépenses	4 011 305	4 260 810	4 427 147
Recettes	4 474 043	4 829 372	4 632 404
<i>Excédent /déficit</i>	<i>462 738</i>	<i>568 563</i>	<i>205 257</i>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	5 977 720	4 870 112	2 753 574
Recettes	5 796 321	3 882 942	2 442 712
<i>Excédent /déficit</i>	<i>-181 400</i>	<i>-987 170</i>	<i>-310 862</i>
<b>RESULTAT</b>	<b>281 339</b>	<b>-418 607</b>	<b>-105 605</b>

Les investissements ont été minimisés au strict nécessaire selon les inscriptions budgétaires réalisées en 2013 et au début d'année 2014, afin de baisser le déficit d'investissement. Le retour à un excédent d'investissement est envisagé sur 2 ou 3 exercices.

Les charges de fonctionnement augmentent de façon concomitante avec l'évolution du coût de la vie. On déplore néanmoins une baisse des recettes de fonctionnement due notamment à la baisse des dotations de l'Etat.

Les investissements en forte hausse ont impliqué un recours important à l'emprunt et ont fortement dégradé le fonds de roulement de la collectivité.

En conclusion :

La commune n'a pas encore retrouvé un équilibre budgétaire satisfaisant. Une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans les services se poursuivra sur l'année 2015 et dans les années ultérieures. Ces mesures doivent permettre de reconquérir des marges de manœuvres, et notamment un excédent de la section de fonctionnement d'au moins le double des capacités actuelles dans 3 ans.

### **b) L'endettement**

<i>Etat de la dette: évolution de l'annuité</i>				
2012	2013	2014	2015	2016
615 786,67	425782,28	486411,37	553018,33	553018,33

L'évolution de l'annuité est liée à la négociation en 2013 du prêt Helvetix, renégocié en taux fixe et à la mise en œuvre de 2 prêts de respectivement 2 M€ et 1M€ (activé en 2014), à un taux de 5.28% sur 30 ans.

L'encours de la dette bancaire est passé de 4.8 M€ en 2012 à 6.6 M€ en 2013 et 7.9 M€ en 2014 soit une augmentation de plus de 65 % sur 3 ans.

Il faut noter que l'emprunt de 1.1 M€ contracté sur le budget Haslen n'est pas en phase d'amortissement à ce jour. De plus, pour 2016, 700 000 euros consacrés aux acquisitions du Krautgarten devront être remboursés, s'agissant d'un prêt in fine.

Enfin pour 2015, sans pour autant être un produit d'emprunt, l'acquisition de la maison Jung devra être remboursée auprès de l'Etablissement foncier du Bas-Rhin, soit la somme d'environ 400 000 euros.

En conclusion :

L'endettement, qui s'est fortement dégradé depuis 2011, nous contraint à une politique d'austérité dans le domaine du crédit et à mener un apurement de la dette sur une période d'au moins 4 ans.

Les investissements qui seront proposés dans les prochaines années devront être réalisés sur fonds propres.

La recherche de gisements d'économies est essentielle dans les services municipaux.

Par ailleurs, des choix de priorités dans les investissements seront opérés.

### c) Sur la fiscalité

LA COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE SUR MODER ne perçoit que les « taxes ménage », la CCRH percevant les produits liés à la fiscalité économique (ex-TPU).

Elles se répartissent comme suit :

- 31,5 % au titre de la taxe d'habitation :
- 67,8 % au titre de la taxe foncière (bâti) :
- 0,7 % au titre de la taxe foncière (non bâti) :

Les taxes locales représentent 22% des recettes de fonctionnement.

	2014	2013	2012	2011	Tx Moyen communaux pour le Bas-Rhin
<b>Taxe d'habitation</b>					
bases	4 606 345	4 516 487	4 337 855	4 128 161	
taux	7,12%	7,12%	7,12%	6,78%	14.14%
produit net	327 972	321 574	308 855	288 692	
<b>Foncier bâti</b>					
bases	7 331 302	7 294 730	7 072 823	6 805 324	
taux	9,50	9,50%	9,04%	9,04%	16.42%
produit net	696 474	692 999	671 918	633 614	
<b>Foncier non bâti</b>					
bases	24 464	24 515	23 661	23 407	
taux	29,56%	29,56%	29,56%	28,15%	48.06%
produit net	7 232	7 247	6 994	6 643	
<b>total perçu</b>	<b>1 031 678</b>	<b>1 021 820</b>	<b>987 767</b>	<b>928 949</b>	

Il subsiste de très bonnes marges de manœuvre au niveau de la fiscalité locale du fait d'un CMPF (coefficient de mobilisation du potentiel fiscal) très bas et de taux d'imposition nettement inférieurs aux moyennes départementales et régionales (- 50 %).

### d) Dotations globale de fonctionnement

En 2014, le montant total de l'effort demandé aux communes s'est élevé à 588 M€ ; en 2015, il s'élèvera à 1 450 M€, soit 2,46 fois plus qu'en 2014 :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotations forfaitaires	421 177,00	422 152,00	448 451,00	460 655,00	458 375,00	423 532,00

La contribution au redressement des finances publiques, pour l'année 2014, a été de 32 993€.

En conclusion ;  
Pour 2015, la Dotation Globale de Fonctionnement baissera d'environ 81 000 €.

### 3. CADRAGE BUDGETAIRES 2015

#### a) La section de fonctionnement

	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014
Dépenses de fonctionnement	4 481 595,37	4 585 853,03	4 011 304,6	4 260 809,95	4 427 147,28

L'objectif est de maîtriser les dépenses de fonctionnement à leur niveau de 2014 en utilisant les moyens suivants :

- Optimisation de la masse salariale

Dans le domaine des ressources humaines, une politique de non-remplacement des départs à la retraite est mise en œuvre, en fonction des besoins des services.

L'augmentation de la masse salariale correspondra pour 2015 au strict relèvement des cotisations obligatoires et des engagements pris au niveau national.

- Modernisation des services et optimisation de la fonction achat

Une nouvelle organisation est mise en œuvre, plus efficace et garante des processus d'achat pour éviter les dérapages et permettre le contrôle budgétaire. Des référents sont nommés dans chaque pôle, garants des achats et de leur opportunité.

Les comptes « fêtes et cérémonie » et « communication » subiront une baisse des prévisions de l'ordre de 10%.

- Gestion du patrimoine

Le patrimoine communal fera l'objet d'un suivi, notamment en ce qui concerne les consommations énergétiques.

Les locations seront limitées au strict nécessaire.

- Recherche active des aides et subventions

Toute opération pouvant bénéficier de financement fera l'objet d'une priorisation, dans le cadre des budgets prévus. L'objectif est d'optimiser les cofinancements, surtout en section de fonctionnement.

- Gestion de la dette

Il sera tenté de procéder à la renégociation de l'ensemble des emprunts de la commune et des budgets annexes. L'objectif est de se désendetter afin de retrouver des capacités d'autofinancement, qui sont à ce jour très basses.

Le crédit CCM de 2.8 M€ a d'ores et déjà fait l'objet, en 2014, d'une renégociation, faisant passer le taux d'intérêt annuel de 4.2% à 3.95%.

- Les participations intercommunales

Des mesures de mutualisation seront étudiées dans l'ensemble des services, en lien notamment avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, afin de bénéficier d'économies d'échelles sur certains achats ciblés.

Au niveau du SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs, la participation communale, suite à la suppression d'un certain nombre de compétences, devrait baisser de l'ordre de 10%.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'ajustement de l'investissement à la charge de la commune, tels que décrits précédemment, permettraient de reconstituer à minima la capacité d'autofinancement de la ville à l'horizon 2018.

Dans une phase transitoire, le recours aux cessions permettra d'assurer l'équilibre et contribuera aux économies de fonctionnement

## **b) L'investissement**

L'objet de la politique d'austérité imposée dans les budgets de fonctionnement de la ville s'explique par la faiblesse de la capacité d'autofinancement, nécessaire à la mise en œuvre des investissements projetés.

Il n'est pas impossible de conjuguer l'assainissement des finances locales et la réalisation d'un programme d'investissement conséquent. Dans ce but, un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration, que nous allons harmoniser avec les capacités budgétaires constatées.

On peut d'ores et déjà estimer qu'une seule grande opération d'investissement pourra être réalisée dans le cours du mandat.

- Les investissements « récurrents », liés aux bâtiments sont maintenus à leur niveau actuel, permettant d'entretenir et aménager l'espace public et les bâtiments communaux, et embellir la ville.
- L'école du Bocksberg, comme cela a déjà été annoncé, va être rénovée thermiquement, afin de pouvoir réaliser des économies d'énergie. Cette opération dont le coût est de 260 000 €HT, bénéficie de subventions de l'ordre de 45 %.
- La salle Kaeufing fera l'objet de travaux de mise aux normes (abri pour les ordures ménagères), de l'achat de nouvelles dalles de sol, et d'une réhabilitation de certains vestiaires. Cette dernière opération se poursuivra en 2016.
- Enfin les locaux du tennis pourront faire l'objet d'une première tranche de travaux de réhabilitation, à condition qu'une association puisse être pérennisée pour la gestion du Club.

## **4. BUDGETS ANNEXES**

### **a) Budget Eau**

La politique d'investissement, s'agissant du budget annexe de l'eau, prévoit une stabilité des dépenses à leur niveau actuel, correspondant à la mise à niveau du réseau et la création de certaines extensions.

### **b) Budget Haslen/Kraugarten**

Dans le cadre du remboursement du prêt in fine de 700 000 euros en 2016, les négociations vont être finalisées afin de réaliser l'opération d'aménagement dans le secteur du Krautgarten.

Concernant le Haslen, les premières études seront engagées en 2015, sachant que le PLU intercommunal, réalisé par le SIVOM, devrait être approuvé au second semestre 2016.

**Monsieur le Maire** : « Le débat est ouvert ».

**Monsieur Acker** : « Avant de lancer le débat il faut déjà rectifier le tableau, il y a deux erreurs, le taux moyen communal pour le Bas-Rhin dans le foncier bâti n'est pas de 10,54 mais de 14,55, c'est sans doute une erreur de frappe et dans la dotation globale de fonctionnement, en 2009 et 2012 les chiffres sont identiques donc il s'agit sans doute d'un malheureux copier-coller, le chiffre exact de 2009 est de 421 177, de 2010 : 422 152 et de 2011 : 448 451 ».

**Monsieur le Maire** : « Alors comme on en est aux chiffres à rectifier, j'en ai aussi un à rectifier mais celui-là remonte à un petit peu plus longtemps, l'année dernière, la capacité d'autofinancement nette annoncée l'an dernier lors du budget 2014 qui avait été annoncé à 347 900 € est en réalité de 172 000 €, c'est le chiffre que vous obtenez si vous allez sur le site du Ministère des Finances et vous multipliez le chiffre par habitant, par 5000, par commodité j'ai pris 5000 ».

**Monsieur Lambert** : « En ce qui concerne votre intervention Monsieur Acker, merci d'avoir vérifié les chiffres, des erreurs peuvent être commises, donc je ne vais pas contester plus que ça ».



**Monsieur le Maire :** « Passons à la discussion sur ce sujet-là, qui est-ce qui souhaite intervenir sur le débat d'orientation budgétaire ? C'est quand même un moment important dans la vie d'une commune et même si les données financières définitives ne sont pas encore connues, en particulier sur les dotations de l'Etat, on ne sera pas très loin du chiffre annoncé par Monsieur Lambert de 81 000 €. Les évolutions des bases fiscales ne nous ont pas été notifiées encore au jour d'aujourd'hui, je pense que ça devrait arriver dans les 15 jours, 3 semaines à venir, tout comme nous n'avons pas encore tous les résultats de notre tentative de renégociation des prêts, comme le disait Monsieur Lambert tout à l'heure, donc il reste bien entendu un certain nombre d'incertitudes à ce stade-là mais je tiens quand même à remercier les services et à remercier notre adjoint aux finances pour le travail, même s'il y a quelques erreurs de chiffres, de préparation de ces orientations dans un contexte qui est quand même particulièrement contraint à la fois par le contexte national ; Monsieur Lambert l'a évoqué, qui touche sans discernement toutes les collectivités, que ce soit le bloc communal, que ce soit le bloc départemental ou que ce soit le bloc régional, la baisse des dotations a été largement évoquée, nous avons-nous-mêmes votés une motion à ce sujet-là il y a quelques mois et en même temps l'Etat augmente certaines charges, par exemple la cotisation retraite a augmenté de 1% pour les agents de la fonction publique territoriale, c'est un exemple parmi d'autres. Ce qui est gênant quand même dans cette affaire-là c'est qu'aujourd'hui l'investissement public en France est porté quand même à 70% par les 4 niveaux de collectivités locales, l'intercommunalité n'est pas une collectivité locale mais c'est un groupement de collectivités locales, donc par ces 4 niveaux-là, il y a 70% de l'investissement public en France quand même qui est à ce niveau-là et le fait de réduire la voilure au niveau des dotations de l'Etat aura malheureusement, j'en suis à peu près certain, des conséquences sur l'investissement dans les collectivités locales. Même si effectivement nous prenons acte ponctuellement d'une augmentation de la DETR, combien de temps cela durera ? Je n'en sais rien, est-ce que cette année déjà on va revenir en arrière, est-ce que ça durera un an de plus... et de toute manière ça ne compensera pas et de très loin pas le prélèvement sur la DGF. Ensuite on a un contexte local, Monsieur Lambert l'a évoqué aussi, l'endettement de la commune, certaines dépenses de fonctionnement qu'il faut maîtriser, qu'il faut baisser, nous avons clairement un certain nombre de postes en matière de fonctionnement qui sont probablement trop forts par rapport aux possibilités d'une commune de notre taille mais en même temps il faut bien savoir qu'il faut garder une ambition pour Schweighouse, il ne s'agit pas de baisser les bras, il ne s'agit pas de jeter l'éponge, il s'agit bien entendu de continuer à s'engager tous pour Schweighouse. C'est quand même notre objectif, c'est de rester volontariste, c'est de rester ambitieux mais en même temps nous sommes obligés de rester vigilants, d'être rigoureux dans notre gestion et ça n'est pas toujours simple ni bien compris, ça je peux aussi le concevoir. Nous serons donc obligés de faire des choix dans le cadre du budget 2015, Monsieur Lambert a évoqué un certain nombre de pistes tout à l'heure, je crois que nous avons des ambitions mesurées, je prends volontiers ce terme « mesurées », je ne veux pas dire modestes, je ne veux pas dire ambitieuses, je veux dire mesurées, des ambitions adaptées à nos moyens actuels et je pense que nous saurons les uns et les autres prendre nos responsabilités dans ce cadre-là, qui je le crains au niveau national et au niveau local, ne soit pas simplement de passage pendant 1 ou 2 ans. Je crains que la problématique soit un peu plus profonde que cela et que nous ayons ce type de constat à faire dans les années à venir encore comme nos collègues élus à d'autres niveaux de collectivités, là aussi il suffit de suivre l'actualité par les temps qui courent ou voir les débats, voir ce qui se passe aussi dans d'autres collectivités à la fois communales, voisines, mais aussi dans des collectivités de 2<sup>ème</sup> niveau comme les départements et les régions ».

**Monsieur Bock :** « J'ai juste à relever une chose, dans le domaine du logement social, quand on dit « les objectifs triennaux n'ayant pas été atteints en 2011-2014 ». Vu le manque de logements sociaux ou aidés à Schweighouse, les objectifs sont, je ne veux pas dire irréalisables mais presque car le manque de ces logements est important. Cela fait quelques années que nous n'arrivons pas à atteindre ces objectifs parce que vu le contexte actuel où les gens ne construisent plus, les immeubles ne se construisent plus autant que ça et comme on ne leur demande que 20% de logements sociaux ou aidés dans les constructions d'immeubles, c'est certain que les 20% ne suffiront jamais à combler puisque si on augmente le nombre de constructions à Schweighouse, le nombre de logements aidés augmente aussi même s'il y a une part de logements aidés dans les constructions neuves. Je pense que dans le PLU on nous en a demandé 25 voire 30%, on n'arrivera jamais vraiment à rétablir ça, c'est mathématique, le nombre de logements manquants augmente malgré le nombre de logements qui se créent. On n'arrivera jamais à combler le manque qu'on avait auparavant ou alors il ne faut faire que du logement social ».

**Monsieur Lambert :** « Au-delà de 20% ».

**Monsieur Bock** : « Oui, si on ne demande que 20% aux promoteurs, ils ne vont pas en mettre plus, ce ne sont pas des philanthropes ».

**Monsieur le Maire** : « Vous avez raison sur le constat du logement social et de la difficulté à réaliser ce type d'opération parce qu'il faut avoir du foncier, il faut avoir des opérateurs en face donc ce n'est pas aussi simple que ça. Je suis allé défendre le dossier de Schweighouse à la Préfecture à deux reprises dans le courant 2014 pour éviter d'avoir à payer la pénalité supplémentaire qu'on aurait dû payer, c'est-à-dire les 50% de majoration sur le prélèvement qui fait à peu près 40 000 € donc on aurait pu effectivement avoir une majoration de 50% donc de 20 000 €. Je suis passé deux fois chez le secrétaire général de la Préfecture, une fois pour être interrogé, une deuxième fois en commission, nous avons réussi à faire part de notre bonne foi et ils ont considéré que nous n'aurons pas à payer cette majoration dans les trois années à venir mais effectivement le problème reste entier, vous avez tout à fait raison, il faudra quand même réaliser un jour ou l'autre ces logements sociaux. Aujourd'hui nous sommes à un taux qui doit être entre 11,90 et 11,92% de mémoire, c'est vrai que l'objectif des 20% ne va pas être facile à atteindre, maintenant d'un autre côté et là je vous rejoins et je me pose la question de savoir, la loi a prévu effectivement 20%, nous sommes considérés comme membre de l'agglomération de Haguenau et donc celle-ci contrairement à d'autres qui ont été majorées à 25, est restée à 20% lors des modifications il y a deux ans de la loi SRU. C'est vrai qu'il faut prendre cela en compte, ce que vous avez dit est parfaitement exact, je me pose même la question mais c'est une réflexion personnelle, puisque nous avons accès aux fichiers des demandes sur Schweighouse, les fichiers des demandes aujourd'hui sont supérieures effectivement aux objectifs qui nous sont fixés dans la période des 3 ans à venir, par contre elles sont nettement inférieures à l'objectif final, donc à un moment donné la question va quand même se poser de l'adéquation entre la demande et l'offre. Aujourd'hui c'est vrai qu'il y a plusieurs dizaines de demandes sur Schweighouse, vérification faite fin 2014, sauf qu'il n'y en aura pas non plus 160, qui serait la différence théorique pour atteindre les 20% que vous avez évoqués tout à l'heure. Donc à un moment donné la question va quand même se poser de savoir à la fois s'il faut continuer à poursuivre dans cette logique mais ce ne sera pas dans les 3 ni les 5 ans à venir, et aussi de savoir si face à ce constat les bailleurs sociaux qui sont les constructeurs voudront encore construire s'ils ne sont pas sûrs de louer. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui, vu le nombre de demandes la question ne se pose pas, ni en 2015 ni en 2016, ni jusqu'à 2019 mais la question peut un jour se poser. Voilà ce que je peux répondre par rapport à vos interrogations, en tous les cas notre bonne foi a été reconnue à Schweighouse et c'est déjà ça. Vous aviez d'autres questions ? »

**Pas d'autres questions.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, en prend acte.**

## **6. Approbation des statuts de l'OMSALS (N°2015DEL\_0005)**

L'Office municipal des sports, arts et loisirs de Schweighouse sur Moder (OMSALS) souhaite, disposer de nouveaux statuts.

L'OMSALS a pour objet de contribuer à l'animation du village. En lien avec la municipalité, il coordonne l'action des associations locales en mutualisant les moyens.

La structure a souhaité modifier ses statuts, qui n'ont pas fait l'objet d'une révision depuis le 14 octobre 1994. Ce projet est soumis préalablement à l'approbation du Conseil Municipal, avant qu'une assemblée générale extraordinaire soit convoquée par Monsieur le Président de l'OMSALS pour approbation des nouveaux statuts.

Le projet des statuts est joint à la présente délibération.

**Monsieur le Maire** : « La réforme des statuts de l'OMSALS était une nécessité d'abord pour adapter ses statuts au mode de fonctionnement actuel, la dernière révision date de 1994, donc c'est d'abord une adaptation au fonctionnement actuel, ensuite pour consolider juridiquement le mode de fonctionnement de l'association en particulier en ce qui concerne les adhésions, les sorties, etc... Troisième élément c'est la sécurisation financière, dans la mesure où, et le dernier mot relèvera de l'assemblée générale extraordinaire de l'OMSALS, la commune sera amenée à mettre en œuvre une convention d'objectifs avec l'OMSALS, dans la mesure où le budget, l'équivalent des aides communales à la fois budgétaire et sous forme d'aide en nature, correspond à une somme qui est située, d'après nous c'est une estimation, entre 21 et 25 000 €. Donc

à partir de 23 000 € comme vous le savez, nous avons obligation de faire une convention avec les associations qui bénéficient de plus de 23 000 € d'aides financières d'une commune, donc ce serait aussi une sécurisation financière à ce niveau-là. Ensuite la limitation des dépenses à 3000 € pour certain membre du bureau permet aussi une meilleure transparence de fonctionnement interne de l'association et en fin de compte ce qui est très important aussi c'est le fait que la représentation du monde associatif passerait de 3 à 7 personnes puisque le conseil d'administration passerait donc à 15 membres. Voilà à mon niveau ce que je voulais souligner, je vais laisser la parole à Rémy Meder pour qu'il puisse compléter s'il le souhaite ».

**Monsieur Meder :** « Nous avons recadré les statuts de l'OMSALS puisqu'ils datent de 1971, ils ont été révisés en 1994 et nous avons travaillé dessus depuis le mois de décembre, nous avons fait des réunions, nous avons modifié certaines règlementations pour bien cadrer entre tout ce qui est association et la direction de l'OMSALS. Je n'ai rien d'autre à ajouter ».

**Monsieur le Maire :** « Je vais passer la parole à Mickaël Eppinger s'il le souhaite ».

**Monsieur Eppinger :** « L'OMSALS a quand même évolué depuis sa création dans les années 70, donc là je compléterai ce qui a été dit, la Chambre Régionale des Comptes avait demandé une modification statutaire pour la mise aux normes, pour que le tout soit légal et c'est ce qui a été fait le 14 octobre 1994 et vu l'évolution de l'OMSALS, il s'agissait d'avoir des statuts un peu plus complets que ceux qu'il y avait jusqu'à présent. Donc pour ceux qui ne le savent peut-être pas, actuellement les statuts tiennent sur une page et donc là vous avez 8 pages, c'est bien plus complet et vous savez tous que les statuts sont les tables de la loi pour une association, ils lui dictent ce qu'il y a à faire, comment le faire, etc... Et donc il s'agit d'être précis sur certains domaines, notamment sur la qualité de membre, c'est ce qui a été dit, donc c'est juste un petit lifting, on va dire ça, pour que tout soit en règle et pour que l'OMSALS puisse continuer à avancer avec des statuts à jour ».

**Monsieur le Maire :** « Donc je vous le redis, ce n'est qu'un avis puisque nous n'avons pas à voter sur des statuts d'une association, l'association est indépendante, elle fera son vote en toute connaissance de cause, ce n'est qu'un avis que nous avons à donner. Qui est-ce qui souhaite intervenir ? »

**Monsieur Acker :** « Eventuellement... en tant qu'ancien président, passer de 11 à 15, quelle est la raison de cette augmentation des membres du comité ? »

**Monsieur Meder :** « C'est tout simplement pour avoir plus de personnes autour de nous parce qu'il y a pas mal de fêtes tous les ans et tout le monde n'est pas toujours disponible, c'est pour cette raison-là, pour avoir plus de flexibilité ».

**Monsieur Eppinger :** « Cela permet également d'avoir plus d'associations représentées vu qu'on avait désigné 8 membres siégeant en tant que conseillers municipaux, d'avoir 7 membres d'associations représentées et c'est principalement par rapport à la qualité de membre, pour savoir qui est membre puisque les anciens statuts ne le précisaient pas. Voilà, tout simplement ».

**Monsieur Acker :** « Pour la petite histoire, en 2008 quand je suis arrivé, j'ai demandé les statuts de l'OMSALS au directeur général des services et ces statuts n'étaient pas en mairie ni chez l'ancien président donc j'ai dû envoyer une personne au Tribunal d'Instance à Haguenau et les documents dont vous parlez ce sont des documents photographiés et copiés, c'est tout ce qu'on a retrouvé à l'époque. C'est à ce moment-là que j'ai demandé à l'administration générale de s'occuper de ces statuts, ce que j'ai d'ailleurs dit à Rémy Meder lors de la passation, je lui ai dit que c'était absolument à faire cette histoire parce que ça fait trop longtemps que ça dure, mais notre administration ne s'en était pas occupée donc voilà ».

**Monsieur Meder :** « Effectivement lors de la passation vous m'avez donné des cartons et m'aviez dit que vous vouliez le faire, nous on l'a fait dès la première année ».

**Monsieur le Maire :** « Comme ça tant mieux tout le monde est d'accord puisqu'il fallait les changer ».

**Monsieur Eppinger :** « Dans les archives que vous nous avez donné Monsieur Acker, les originaux ont bien été retrouvés, ils étaient cachés, ce n'était pas volontaire, ils étaient parmi tous les classeurs, voilà c'était une

feuille vraiment volante donc on a retrouvé les originaux, c'est sûr qu'à la Préfecture on a juste l'occasion de faire des photos ».

**Monsieur le Maire** : « Au Tribunal d'Instance Monsieur Eppinger ! »

**Monsieur Eppinger** : « Oui au Tribunal d'Instance, on est en Alsace-Moselle ! »

**Monsieur le Maire** : « Voilà, tout à fait ! »

**Monsieur Acker** : « Et je voudrais simplement rajouter qu'il faudrait rajouter une convention avec la mairie, à savoir que votre siège est en mairie, il faudra définir s'il vous faut un bureau, des connexions téléphoniques, Internet, une secrétaire en quart temps ou en mi-temps et qui fait le secrétariat ici en mairie, qui fait les courriers, etc... avec le service technique aussi, savoir qui fait la demande à la commune pour des camionnettes, tout ça je pense que ça devrait être acté, pas dans le détail mais au moins qu'on sache que l'OMSALS bénéficie de courriers gratuits, d'envois gratuits, d'une secrétaire, etc... et puis comment se passera la communication entre le président et la commune, via le DGS, via le maire... Voilà, je pense que c'est le moment de faire cette convention ».

**Monsieur le Maire** : « Pour la communication ça on verra dans la convention comment on fera, par contre moi je peux vous donner une approximation chiffrée donc nous estimons aujourd'hui que les différents avantages que vous évoquez représentent à peu près 13 000 € par an, c'est à peu près le chiffre sur lequel nous sommes tombés, c'est pour ça que je vous disais tout à l'heure 13+9, la subvention de l'an dernier ça fait 22, on était à la limite de l'obligation donc autant franchir le pas tout de suite et le faire, comme ça il n'y aura pas de soucis, les choses seront claires et nous serons dans une parfaite légalité puisque je vous rappelle que l'obligation de la convention c'est 23 000 € ».

**Monsieur Eppinger** : « J'ajouterai encore que la convention c'est par souci de transparence aussi par rapport aux moyens qui sont mis à disposition et il sera également mis en place une convention de mise à disposition du domaine public par rapport aux infrastructures qui nous sont mises à disposition ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner un avis favorable à la rédaction des statuts de l'OMSALS tels que joints en annexe.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DONNE un avis favorable à la rédaction des statuts de l'OMSALS tels que joints en annexe.**

## **7. Conventions de mises à disposition de personnel (N°2015DEL\_0006)**

Dans le cadre des activités municipales, les services de la mairie sont régulièrement appelés à travailler conjointement avec d'autres services intercommunaux, tels que la Communauté de Communes, le SIVOM, le Centre de Gestion. Ces travaux occasionnels font l'objet de conventions de mises à disposition du personnel, et aboutissement à des flux financiers, relatifs aux personnes mises à disposition.

Afin de faciliter la gestion de ces conventions et l'activité municipales, il est proposé de compléter la liste des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal (délibération du 14 avril 2014).

Les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ouvrent la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire, en totalité ou partiellement et sous son contrôle, certaines de ses attributions limitativement énumérées.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, la signature des conventions de mise à disposition de personnel et de matériel auprès des Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunaux,

- De charger Monsieur le Maire de rendre compte régulièrement des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, la signature des conventions de mise à disposition de personnel et de matériel auprès des Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunaux,**
- **CHARGE Monsieur le Maire de rendre compte régulièrement des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.**

### **8. Convention APOIN (N°2015DEL\_0007)**

Les chantiers d'insertion APOIN interviennent depuis de nombreuses années sur les travaux d'entretien des paysages naturels : débroussaillage du parcours de santé, fauchage des berges de la Moder, fauchage et entretien des chemins communaux enherbés. Ponctuellement ils constituent également un renfort au niveau des espaces verts de la commune notamment sur le désherbage.

Le chantier d'insertion a pour objectif :

- De mettre en situation d'emploi des personnes qui en sont plus ou moins éloignées
- De mettre une discipline et de respecter des règles dans le cadre de l'emploi
- D'apprendre ou de redécouvrir des gestes et techniques simples
- D'apprendre ou de réapprendre à s'intégrer dans une équipe
- Définir et retrouver un projet professionnel
- De se resocialiser par une activité professionnelle
- De favoriser une démarche éducative et développer des capacités d'autonomie
- De permettre de retrouver une confiance en soi

**Monsieur Zottner** propose pour 2015 de renouveler la convention Apoin pour un volume de 1 112 heures soit un montant de 10 144 €.

**Monsieur Acker** : « Il me semble qu'il y a moins d'heures que l'année dernière ».

**Monsieur Zottner** : « Oui, la convention de 2014 prévoyait 1390 heures et celle-ci en prévoit 178 de moins. Nous avons pensé réduire ces heures dans le sens où on fait aussi participer ces chantiers d'insertion sur la réduction de nos frais de fonctionnement, tout simplement ».

**Monsieur le Maire** : « Et ceci d'autant plus qu'entre temps nous avons embauché deux CAE, l'un fin 2013, l'autre début 2014, qui n'étaient pas là au début de la convention avec APOIN ».

**Monsieur Eppinger** : « Pour APOIN il y avait toujours des personnes de Schweighouse qui pouvaient profiter de ces boulots, est-ce qu'on a une idée du nombre de ces Schweighousiens ? »

**Monsieur Zottner** : « La priorité doit être donnée aux personnes issues de notre commune, ce n'est pas une exclusivité, par contre je ne peux pas vous fournir la liste ou les pourcentages mais on fera le nécessaire auprès de l'association pour avoir ces données-là que je vous communiquerai ».

**Monsieur le Maire** demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le renouvellement de la convention avec APOIN telle que jointe en annexe.**

## **9. Emploi des saisonniers (N°2015DEL\_0008)**

La Ville de Schweighouse recrute parfois des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier durant la période estivale.

L'article 3 – alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la Fonction Publique Territoriale autorise, dans ce cas, à recruter du personnel non-titulaire pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel pour les emplois occasionnels et du personnel non-titulaire pour une durée de 6 mois pendant une période de 12 mois pour les emplois saisonniers.

Conformément à l'article 34 de la même loi, ces emplois doivent être créés par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé de recruter, du mois d'avril au mois d'octobre un total de 18 emplois saisonniers (12 pour le service technique, 2 pour le service culturel et 4 pour le service administratif).

Il est proposé de reconduire pour 2015 des règles de conduite quant au recrutement de ces personnels saisonniers :

- Les contrats auront une durée de 4 semaines maximum.
- Les saisonniers ne pourront prétendre au renouvellement de leur contrat, d'une année sur l'autre, plus de 2 fois.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements précités.**

## **URBANISME**

### **10. Périmètre d'aménagement foncier d'Ohlungen : demande d'avis (N°2015DEL\_0009)**

**Objet** : Aménagement Foncier Titre II du livre 1<sup>er</sup> du code rural et de la pêche maritime.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'aménagement foncier à Ohlungen, il est demandé que Schweighouse énonce un avis sur le choix du mode d'aménagement d'OHLUNGEN, concernant le périmètre et les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du plan de périmètre.

Il est proposé au Conseil municipal, en application des articles L.121-14 et R.121-21-1 du code rural et de la pêche maritime :

- D'approuver les propositions définitives de la commission communale d'aménagement foncier d'OHLUNGEN énoncées lors de sa réunion du 24 juillet 2014 quant à la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, correspondant à une superficie à aménager d'environ 567 hectares (ha), dont 476 ha sur la commune d'OHLUNGEN, ainsi qu'une extension d'environ 54 ha sur la commune de WINTERSHOUSE, d'environ 7 ha sur la commune de WITTERSHEIM, d'environ 26 ha sur la commune de BERSTHEIM, d'environ 4 ha sur la commune d'UHLWILLER et d'environ 43 ares sur la commune de SCHWEIGHOUSE-sur-MODER ;
- De prendre acte de l'extension du périmètre sur la commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER pour environ 43 ares ;
- De prendre acte et approuver les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau,

énoncées dans l'étude d'aménagement foncier et lors de la réunion de la commission communale d'aménagement foncier du 4 novembre 2013 ;

- De proposer en conséquence que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la commune d'OHLUNGEN avec extension sur la commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER dans le périmètre fixé pour la section 16 n° 294 à 296.

**Monsieur Zottner** : « Je rajouterai tout de suite que ce sont deux agriculteurs de Ohlungen qui sont concernés par ce remembrement et qui ont des terres sur le ban de Schweighouse, c'est pour cela que la commune de Ohlungen nous a demandé de statuer sur cette demande ».

**Monsieur Bock** : « On s'est réuni et on s'est demandé en quoi ça pouvait bien nous concerner. Donc ce sont des agriculteurs de Ohlungen qui utilisent ces terrains qui sont peut-être à eux, d'ailleurs ils sont à eux, ce sont leurs propriétés, donc qu'ils soient pris dans ce périmètre, oui, par contre la finalité de cet aménagement foncier, est-ce que ça a quelque chose à voir avec le lotissement qu'ils veulent créer juste à l'entrée de Ohlungen quand on vient de Schweighouse ? Puisque ce sont des terres agricoles, il faut qu'ils modifient parce que si on regarde bien l'aménagement tel qu'il est actuellement, il ne sera pas modifié, c'est pour le remembrement mais les parcelles telles qu'elles sont actuellement ne seront certainement pas modifiées ».

**Monsieur Zottner** : « L'état actuel de la chose, du PLUi qui est en construction au niveau du SIVOM nous dit que la zone concernée reste à notre niveau donc c'est nous qui pouvons bloquer ou modifier un certain nombre de choses. Cette zone-là reste clairement chez nous classée en zone naturelle. Et connaissant les zonages dans les grandes lignes sur le ban de la commune de Ohlungen, les zones qui sont en face sont donc classées en zone agricole aussi donc de ce côté-là nous n'avons aucune crainte que ce remembrement soit là pour arranger quelques habitants de Ohlungen pour construire dessus. A notre niveau de connaissance et au niveau des plans de zonage connus, c'est uniquement un remembrement pour des raisons d'échanges agricoles ».

**Monsieur Bock** : « A la limite ils sont obligés de le faire s'ils veulent faire des travaux sur Ohlungen puisqu'ils veulent faire quand même un lotissement à l'entrée de la commune, il fallait peut-être qu'ils modifient quelque chose dans le remembrement pour pouvoir déclasser des terres agricoles en terres constructibles. Dans le PLU il y a déjà des bases qui ont été faites, on sait très bien qu'ils n'ont plus rien en zonage proche de Schweighouse qui va être modifié ».

**Monsieur Zottner** : « Je ne voudrais pas intervenir sur ce qu'on aura peut-être l'occasion de voir dans l'année 2015 et sur 2016, c'est-à-dire que le PLUi dans sa phase de validation et de consolidation qui a d'ailleurs commencé vendredi dernier à Dauendorf avec le PADD, je voudrais juste dans les grandes lignes vous dire que la zone a priori d'extension de Ohlungen se fera effectivement du côté de notre village mais elle ne dépassera pas la station de pompage qu'on a sur le côté droit quand on descend de Schweighouse vers Ohlungen et avec, croyez-moi, de sérieuses restrictions par rapport à ce qu'ils avaient envie de faire, les restrictions ne venant pas de notre commune mais du SCOTAN et de l'Etat concernant les évolutions futures sur les 15 prochaines années à venir ».

**Le Conseil municipal, en application des articles L.121-14 et R.121-21-1 du code rural et de la pêche maritime, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les propositions définitives de la commission communale d'aménagement foncier d'OHLUNGEN énoncées lors de sa réunion du 24 juillet 2014 quant à la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, correspondant à une superficie à aménager d'environ 567 hectares (ha), dont 476 ha sur la commune d'OHLUNGEN, ainsi qu'une extension d'environ 54 ha sur la commune de WINTERSHOUSE, d'environ 7 ha sur la commune de WITTERSHEIM, d'environ 26 ha sur la commune de BERSTHEIM, d'environ 4 ha sur la commune d'UHLWILLER et d'environ 43 ares sur la commune de SCHWEIGHOUSE-sur-MODER ;
- **PREND ACTE** de l'extension du périmètre sur la commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER pour environ 43 ares ;

- **PREND ACTE ET APPROUVE** les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du code de l'environnement visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées dans l'étude d'aménagement foncier et lors de la réunion de la commission communale d'aménagement foncier du 4 novembre 2013 ;
- **PROPOSE** en conséquence que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur la commune d'OHLUNGEN avec extension sur la commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER dans le périmètre fixé pour la section 16 n° 294 à 296.

### **11. Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans le cadre de la création du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (N°2015DEL\_0010)**

**Monsieur le Maire** rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que la délibération relative à la prescription de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme a été prise par le SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs le 15/11/2010.

Le PADD, cadre de référence du PLU, constitue le projet politique de développement du territoire sivoval et de la commune. Il détermine les objectifs d'aménagement de la commune pour la décennie à venir en matière d'urbanisme, mais aussi en matière d'identité et de cadre de vie, d'habitat, d'économie, d'environnement, de déplacements, d'équipements et de services. Il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général.

Il rappelle que les premiers objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal visent à :

#### **Mise en compatibilité du PLU avec le SCOTAN :**

- Elaborer le PLU intercommunal sur les 7 communes concernées, en veillant à la mise en compatibilité avec les orientations du SCOTAN, notamment au niveau des droits et obligations des communes dans l'armature urbaine, de l'économie du foncier, de la densité et de la mixité dans l'habitat, des orientations concernant les déplacements et transport collectifs, l'environnement et le développement économique.

#### **Extensions urbaines et habitat :**

- Tendre vers un développement démographique mesuré et maîtrisé à l'échelle de chaque commune.
- Permettre le développement de l'habitat pour répondre aux besoins en logement des habitants, tout en maîtrisant la pression foncière et l'étalement urbain résultant de la position stratégique et de l'accessibilité du territoire depuis les bassins d'emploi de Brumath-Haguenu-Pfaffenhoffen.
- Encourager le renouvellement urbain et la mixité des fonctions dans le tissu bâti existant pour l'habitat, l'artisanat sans nuisances, les services et commerces de proximité, notamment à Schweighouse-sur-Moder.
- Organiser davantage le développement urbain, dans le respect d'un urbanisme durable en réponse aux besoins de mixité fonctionnelle et de mixité du type d'habitat, en recherchant des alternatives dans la gestion des eaux pluviales et dans le développement des énergies renouvelables.

#### **Transports et déplacements :**

- Rechercher le développement et l'adaptation des transports collectifs (RITMO, trains), en réponse aux besoins des citoyens et à l'augmentation du trafic automobile, notamment sur l'axe de la RD919 qui traverse le centre-ville de Schweighouse-sur-Moder et Neubourg.
- Appuyer la définition d'une politique de stationnement au centre-ville de Schweighouse-sur-Moder et favoriser la mise en œuvre du covoiturage.
- Favoriser le développement de cheminements piétons et cyclistes dans le tissu existant et notamment pour les nouveaux quartiers. Etudier les opportunités de cheminements piétons-cycles à l'échelle



intercommunale et vers les territoires périphériques.

### **Espaces naturels, agricoles et forestiers :**

- Prendre en compte les risques liés à l'érosion des sols, aux coulées d'eaux boueuses, aux zones inondables.
- Protéger et mettre en valeur la biodiversité, en travaillant sur les questions de renaturation de valorisation des secteurs à grande sensibilité écologique. Préserver les espaces forestiers, dans le respect des composantes environnementales du territoire (Natura 2000, ZNIEFF, ...)
- Préserver le cadre de vie des communes rurales et mettre en valeur l'environnement (cours d'eau, paysages, corridors naturels) qui participe à ce cadre de vie villageois.

### **Développement économique :**

- Répondre, à l'échelle de chaque commune, aux besoins des implantations artisanales ou commerciales de proximité, dans le tissu existant ou dans les zones de développement, et ce, dans une logique de mixité fonctionnelle.
- A Schweighouse-sur-Moder, maîtriser le développement des zones d'activités en privilégiant la densification dans les zones équipées et le réinvestissement des friches existantes. Favoriser également le maintien des équipements commerciaux.
- Favoriser le développement des communications numériques haut débit au niveau des communes de Huttendorf et d'Uhlwiller.

### **Equipements publics et projets communaux :**

- Permettre le développement de nouveaux équipements publics de sport et de loisirs.
- Favoriser la définition d'une politique foncière répondant aux besoins des projets des communes du SIVOM.

**Monsieur le Maire** rappelle que c'est au regard du PADD que les autres pièces du Plan Local d'Urbanisme intercommunal vont être élaborées, c'est pourquoi, il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** : « Comme vous le savez depuis 1985 les compétences « droits des sols », « urbanisme » et « aménagement » sont du ressort du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs et donc nous en sommes à la trentième année de mise en œuvre et depuis 2010 le SIVOM a prescrit la transformation du POS en PLU. Nous sommes donc dans la phase terminale, si on peut appeler ça comme ça, nous sommes dans les 18 derniers mois normalement de cette approbation. Aujourd'hui ce qui est demandé au Conseil Municipal de Schweighouse c'est de donner un avis sur le PADD, de prendre acte de la communication du PADD, comme dans d'autres communes, certaines ont déjà donné cet avis, d'autres vont le faire encore et au milieu de tout ça il y a eu la réunion publique de Dauendorf vendredi dernier où il y avait une dizaine de Schweighousiens dans la salle d'ailleurs qui ont suivi cette présentation du PADD par le cabinet TOPOS qui est celui qui l'a réalisée puisque c'est celui qui avait été choisi par le SIVOM à l'époque. Le PADD est un document important parce que c'est le document directeur de la démarche mais le PADD, je le précise tout de suite, ne fixe ni le règlement du PLU, ni les limites des zones, c'est une autre phase et un autre document qui fixent cela, le PADD est une espèce de document directeur qui doit regrouper la stratégie que développe le SIVOM sur la quinzaine d'années à venir. Alors pourquoi je dis 15 ans, j'ai d'ailleurs été interpellé par Mme Kobel à ce sujet-là, ce n'est pas parce que c'est obligatoire, la durée n'est pas imposée, ce n'est pas forcément 15 ans, ni forcément 12 ans, ni 10 ans, ni 20 ans. C'est la collectivité, en l'occurrence le groupement de communes, le SIVOM qui décide quand il veut se lancer dans une révision. Depuis 1986, il y a eu une première révision en 2001 donc 15 ans plus tard et la deuxième en gros finira en 2016 si tout va comme nous le souhaitons les uns et les autres, donc ça fera 15 ans aussi mais c'est le hasard, ce n'est pas imposé par quoi que ce soit au niveau des textes, ça peut très bien mettre 10 ans, ça peut très bien mettre 18 ans, il ne faut pas chercher une réglementation qui fige ce genre de choses-là. Alors pourquoi fallait-il aussi se lancer dans ce PLU ? Tout simplement parce qu'il y avait une obligation en plus qui est arrivée puisque normalement les anciens POS doivent finir à la fin de cette année et donc on devrait être en PLU à partir de l'année prochaine. Par contre, comme le SIVOM de Schweighouse a entamé sa procédure par le passé, nous avons en réalité, pour achever le travail, encore 3 ans. En pratique, l'objectif commun de toutes les communes

c'est de finir dans 1 an et demi, c'est notre objectif commun. Nous souhaiterions finir dans 1 an et demi, nous espérons y arriver mais il faut savoir que nous ne sommes pas pressés par le temps, malgré, et je vais utiliser un terme qui va vous faire hurler, malgré « l'allurisation » du PLU, c'est l'application de la loi ALUR de mars 2014 dans ces documents-là, donc on appelle cela « l'allurisation », ce n'est pas très élégant mais c'est comme ça. Alors en même temps nous sommes obligés de respecter les règles du SCOT, le SCOT a revu ses orientations principales il y a quelques semaines, elles ont été adoptées à Soultz-sous-Forêts au mois de janvier dernier et donc il s'agit d'intégrer ces orientations du SCOT dans le PLU. Nous avons rencontré d'ailleurs de manière informelle, dans un premier temps les représentantes du SCOT et les représentants de l'Etat, de la DDT (Direction Départementale des Territoires) puisque c'est elle qui fait le contrôle de légalité sur ce type de document-là, afin d'échanger avec eux sur les objectifs principaux. Ils n'ont rien trouvé à redire sur le PADD, ils nous ont même plutôt félicité de la qualité du document, document qui est très proche mais il n'est pas identique, de celui que nous avons trouvé en avril 2014, il n'y a pas fondamentalement de changements dans les objectifs du PADD du SIVOM.

Le PADD est découpé en 4 parties, dont les orientations générales avec la protection des espaces naturels, des milieux naturels et forestiers et la préservation des continuités écologiques. Vous savez que ça c'est la Région et l'Etat qui ont fait un schéma régional sur les continuités écologiques qui touchent une partie de Schweighouse, pas tout le ban de Schweighouse mais une partie de Schweighouse en particulier le long de la Moder, la zone Natura 2000 qui sort de Haguenau et qui va le long de la Moder, ça c'est la zone de continuité. Nous avons aussi, comme tout le massif forestier de Haguenau, des ZNIEFF, ce sont des zones de protection des oiseaux. Nous avons donc 2 zones Natura 2000 sur Schweighouse, l'une en sortant de Haguenau, l'autre le long de la Zinsel, et donc nous avons un certain nombre d'espaces à préserver, d'espaces remarquables à préserver, cela fait donc partie de la première partie donc de l'environnement, des espaces naturels, des continuités écologiques du territoire telles que je les évoquais et toujours maintenir et préserver une agriculture de qualité, une agriculture qui soit raisonnée et qui limite l'urbanisation afin de ne pas trop pénaliser les agriculteurs dans leur souci de travailler.

La deuxième partie du PADD ce sont les orientations générales en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'équipements, de paysages, donc là-dedans vous retrouvez la mise en œuvre d'urbanisme durable mais ça aussi c'était déjà quelque chose qui y figurait, de développer un territoire solidaire en renforçant la mixité sociale, la mixité fonctionnelle et mixité intergénérationnelle, ça rejoint partiellement votre question Monsieur Bock tout à l'heure, de développer des parties urbaines en fonction des spécificités locales. Il est évident que Schweighouse a des spécificités que n'ont pas les 6 autres communes et vice-versa d'ailleurs, donc là par contre la déclinaison se fait commune par commune. De protéger et de mettre en valeur le patrimoine mais aussi le cadre de vie, c'est un élément qui a trop longtemps été négligé, qui est devenu un élément sensible aujourd'hui, et à titre personnel, je m'en félicite parce que c'est quelque chose que dans les années 50, 60 et 70 on a trop souvent oublié, trop souvent négligé donc pour préserver l'identité des villages, pour préserver le patrimoine local à l'intérieur des villages, protéger en plus les populations des risques, c'est ça la question des nuisances, des coulées de boues, des périmètres d'inondation.

Le point 3 ce sont les orientations thématiques et dans ces orientations on retrouve la question de l'habitat qu'on évoquait sous une autre forme tout à l'heure, la question des transports et des déplacements qui aujourd'hui est un problème extrêmement important à Schweighouse, du développement aussi des communications autres que les communications routière ou ferroviaire, c'est-à-dire le numérique et le très haut débit, mais ça nous en avons parlé lors de notre dernière réunion du Conseil Municipal avec le transfert de la compétence à la Communauté de Communes et là spécifiquement Schweighouse, c'est l'équipement commercial, l'équipement de développement économique et des loisirs. Les loisirs concernent à nouveau toutes les communes, le développement économique et commercial c'est bien entendu essentiellement sur Schweighouse puisque toute l'armature de ce domaine-là se retrouve dans notre zone d'activités.

La dernière partie concerne quelques objectifs chiffrés de consommation foncière à savoir une trentaine d'hectares sur l'ensemble du SIVOM d'ici 2030 avec un objectif chiffré de logements qui se monte à 1000. J'ai personnellement des doutes sur le fait de remplir l'objectif, je peux simplement vous dire, puisque je siège au SCOTAN, qu'en matière de construction de logements nous en sommes sur ces 3, 4 dernières années à 30% des objectifs fixés, la crise est passée par là, il ne faut pas se faire d'illusions, les banques qui ne prêtent plus d'argent, etc... C'est devenu une vraie difficulté et il y a eu une chute de la construction, de la mise en chantier de logements sur l'ensemble du périmètre du SCOTAN qui est spectaculaire ces dernières années. C'est pour cela que je dis que je ne crois pas à une embellie à titre personnel dans les deux ou trois ans à venir, c'est

quelque chose qui mettra du temps à se remettre en route, je le souhaite car il y a des emplois derrière, il y a des possibilités effectivement d'habitats neufs pour un certain nombre de personnes derrière mais il faut être réaliste, tant que la situation économique sera telle qu'elle est, cela va être compliqué. Donc comme je vous le disais, les 30 hectares sur une quinzaine d'années, voilà à peu près les objectifs chiffrés en matière de consommation d'espaces tout en favorisant quand même le renouvellement urbain, en particulier certaines communes ont ce qu'on appelle des dents creuses, on en a peu à Schweighouse, on en a encore quelques-unes mais plus beaucoup, on en a peu à Ohlungen, dans les cinq autres communes il y en a un peu plus, qui permettraient aussi de développer l'habitat à l'intérieur des périmètres actuels des villages et donc sans passer par la procédure de lotissement ou d'extension, donc c'est aussi un souci important, le fait de ne pas consommer trop d'espace parce qu'après il y aura d'autres gens qui auront besoin d'espace encore donc plus on consommera maintenant moins il y en aura pour la suite.

Voilà, j'ai essayé d'être synthétique, il y a 31 pages dans le PADD, pour vous présenter cela mais bien entendu Monsieur Zottner et moi-même nous avons participé à toutes les réunions, nous essayerons de répondre à vos questions si vous le souhaitez. La discussion est ouverte.

**Monsieur Bock** : « Cela fait quelques années qu'on a démarré le PLU, c'est vrai qu'on a assisté à pas mal de réunions mais il y a une chose qui peut nous rassurer, on ne nous demandera pas d'avoir obligatoirement les 1000 logements sur le SIVOM en 2030 et il n'y aura certainement pas de pénalités si on n'atteint pas l'objectif. C'est du virtuel, ils disent que normalement on devrait se développer mais c'est vrai que ce sont des statistiques qu'ils ont tiré, normalement en 2030 on devrait avoir 1000 logements en plus d'après le taux de construction mais on s'est rendu compte que ça ralenti énormément ces dernières années, on ne va pas y arriver, il ne faut pas rêver. En même temps, ce qui est bien, c'est qu'il n'y aura pas de pénalités par rapport à nos logements sociaux qui nous pénalisent ».

**Monsieur Zottner** : « La question est déjà tombée presque sous cette forme-là vendredi dernier et je tiens donc à rassurer tout le monde, à un moment lorsqu'il faut donner des directives à un certain nombre d'organismes et de communes, il faut partir sur une première estimation et les 1000 logements sont tout simplement, pour vous rassurer, en fait arrivés dans le sens où dans le diagnostic, qui est une autre partie après le PADD, le cabinet a constaté sur le SIVOM que sur les 15 dernières années, le SIVOM a progressé effectivement de 1% au niveau des habitants, au niveau des logements et quand on traduit ça sur une période qui, même si elle n'est pas figée, est de 15 ans, ça nous donne un certain nombre de population et ce nombre divisé par le nombre d'habitants que vous trouvez dans une maison et qui est pour notre SIVOM de 2,4, donne les 1000 logements. Mais ça n'est nullement un objectif à atteindre, ces 1000 logements-là a été nécessaire pour traduire concrètement dans les faits le nombre de hectares qu'on va mettre à disposition de chaque commune pour justement ne pas gaspiller le foncier, c'est-à-dire que les 1000 logements ont été traduits en certain nombre de hectares, en l'occurrence 30 pour tout le SIVOM et ces 30 hectares ont été à nouveau redistribués sur la commune de Schweighouse et les villages environnants parce qu'il y a effectivement une différence entre la commune de Schweighouse qui n'est pas traitée de la même façon que les villages et donc ces 30 hectares ont été redistribués selon des orientations que l'on retrouve dans le PADD. Dans ce document vous trouvez une ligne directrice qui est de dire que vous avez une commune qui est moteur dans le SIVOM et il s'agit de notre commune et je m'en réjouis, qui possède une zone industrielle, elle a les moyens de se développer, elle a un service urbain comme le RITMO et donc l'idée qu'on a transcrite dans ce PADD et que vous aviez déjà transcrite aussi, fait que par exemple, sur les 30 hectares, la commune de Schweighouse va en avoir la moitié. L'autre moitié sera redistribuée aux autres communes justement pour que chacun fasse des efforts pour limiter cette extension foncière. Vous ne trouverez plus de commune qui a envie de faire un nouveau lotissement du côté de Dauendorf ou Uhlwiller et qui dit « moi je prends 4 hectares et je fais ce que je veux », c'est donc une déclinaison entre les directives de l'Etat, la loi ALUR, les lois Grenelle et du SCOTAN, qui définissent un certain nombre de règles qui sont traduites à travers des chiffres qui peuvent sembler un peu brut de décoffrage mais qui donnent après des lignes claires aux différents maires des communes et au président du SIVOM pour bien encadrer et cerner la chose, pour qu'il n'y est pas de dérive en la matière ».

**Monsieur le Maire** : « Il y a un autre facteur qu'il faut prendre en compte aussi, Monsieur Zottner parlait de 2,4 personnes par logement aujourd'hui, c'est un chiffre qui est en constante chute depuis 25 ans, c'est-à-dire qu'il y a de moins en moins de gens dans les logements et pour un tas de raisons qui relèvent essentiellement de problèmes sociologiques c'est-à-dire que d'abord les gens vieillissent, restent plus longtemps à la maison, les enfants décohabitent vite en général, puis après cela il y a les aléas de la vie, des séparations, des

recompositions, etc... mais en tous les cas le nombre de personnes par logement chute régulièrement maintenant depuis plusieurs dizaines d'années. C'est un mouvement de fond, ce qui veut dire en clair que 1000 logements ne veulent pas dire 2400 personnes, je retraduis dans l'autre sens, ça ne veut pas dire ça et c'est un peu plus compliqué que ça, Monsieur Zottner l'a rappelé, le chiffre de 1000 est un chiffre que l'Etat a souhaité voir figurer, moi, à titre personnel, je n'y crois pas beaucoup parce qu'il suffit de voir ce qui se passe malheureusement autour de nous, on en est loin ».

**Monsieur Frank** : « J'ai lu le PADD et en fin de compte, si j'ai bien compris le document, il s'agit de mettre en place le nombre de logements qui soit en rapport avec la demande. Par contre ces dernières années on a quand même investi massivement sur des secteurs comme le Krautgarten et le Haslen et la question qu'on peut se poser c'est qu'on a des dettes à rembourser, il me semble qu'il y a 0,7 million d'Euros à rembourser pour le Krautgarten et 1,1 pour le Haslen, donc on est face à ce problème, est-ce que si la demande n'est pas là, si les gens ne sont pas là pour investir, pour acheter ces terrains ou ces habitations, est-ce qu'il y a lieu d'être inquiet par rapport à ce qu'on a budgétisé, est-ce qu'on va tenir un équilibre, comment vous voyez la chose ? »

**Monsieur le Maire** : « Je crois tout d'abord qu'il faut séparer les deux dossiers Haslen et Krautgarten dans la mesure où ils ne sont pas tout à fait aussi mûrs l'un que l'autre. Sur le dossier du Krautgarten : les 700 000 € à rembourser devront l'être fin février 2016, cette zone est déjà classée en INA, c'est-à-dire que cette zone sera constructible dès qu'il y aura un projet d'aménagement qui sera déposé, donc celle-là peut être constructible très vite, dans quelques semaines ou quelques mois. En plus il y a une société en face de nous qui est demanderesse, qui a envie de s'investir là-dessus et que nous avons revue régulièrement ces derniers mois donc j'ai un certain optimisme sur cette opération-là bien qu'un des problèmes fonciers ne soit toujours pas réglé, mais je pense qu'on va pouvoir voir quelque chose démarrer là-dessus.

Le dossier du Haslen : il y a effectivement aussi 1,1 million d'Euros à rembourser mais en 2017, celui-là fait partie et est totalement dépendant de l'approbation du PLU. Aujourd'hui il s'agit de zones non constructibles qui le deviendront dans le cadre du PLU, nous n'avons rien changé là-dessus par rapport à ce que voulait faire la majorité précédente à Schweighouse, ça reste un projet du même type. Par contre ce projet rencontre un premier problème, celui du temps, forcément il sera dépendant de l'approbation définitive du PLU. Ce secteur a une deuxième question qui n'est toujours pas réglée, ce sont les éventuelles mesures compensatoires dans le cadre de la protection d'un certain nombre d'espèces, aujourd'hui le problème est détecté, nous ne savons pas au niveau des mesures compensatoires, ce qu'il faudra faire, ce qu'il faudra mettre et probablement qu'il y en aura, je pense qu'il faut être honnête et le dire, combien je n'en sais rien, dans quelles proportions, je n'en sais rien parce que ça va dépendre de facteurs extérieurs et pas de nous uniquement, ça va dépendre des services de l'Etat, ça peut dépendre d'un certain nombre d'associations oeuvrant dans ce domaine-là, ça peut dépendre de facteurs que nous ne maîtrisons pas. Donc ce que je pense moi, c'est qu'il faut rester optimiste pour ce terrain du Haslen qui de toute manière ne sera pas commercialisé et urbanisé d'un seul coup, vu sa taille, c'est totalement impossible d'imaginer une urbanisation d'un seul tenant, c'est totalement disproportionné, ce n'est pas raisonnable et en plus ça aurait des effets pervers sur le marché donc de toute manière là aussi il faudra y aller par étape et certainement pas par bloc entier. Voilà ce que je peux vous répondre à ce stade-là, donc autant le premier j'ai le secret espoir de pouvoir vous présenter quelque chose en Conseil Municipal dès cette année, autant le second, je pense que 2015 et 2016 passeront avant qu'il n'y est quoi que ce soit, je pense que c'est plutôt pour après. C'est ce que je peux vous dire à ce stade-là mais sans certitude absolue ».

**Monsieur Bock** : « Au sujet du Haslen, il me semble que le terrain est classé en IINA, pas la totalité mais de mémoire ça doit être la partie basse et aussi une partie de la forêt vers la route de Neubourg qui est classée en IINA, ça doit faire à peu près une trentaine d'hectares avec la forêt il me semble qui n'est pas comprise non plus dans le PLU et qu'on n'a pas voulu mettre non plus ».

**Monsieur le Maire** : « Mais nous non plus, Monsieur Bock ! »

**Monsieur Bock** : « Je m'en doute ! Le IINA c'est quand même une possibilité de construction mais à moyen et long terme, ce qui veut dire qu'il faut le prévoir, on ne peut pas le prévoir dans les deux ans. Le terrain qui est classé en INA c'est vrai qu'on peut le prévoir très rapidement ».

**Monsieur Zottner** : « La différence entre INA et IINA c'est que le INA est effectivement urbanisable à court terme parce qu'en fait on a des moyens d'accès à la zone rapidement, on a des routes à côté, le IINA est un

terrain a priori dévolu à l'urbanisation moyennant un certain nombre de choses à mettre en place comme de la voirie donc à échéance un peu plus longue ».

**Monsieur le Maire** : « Et je peux vous dire que sur le secteur que vous évoquiez nous partageons probablement la même approche ».

**Monsieur Bock** : « Nous sommes là pour Schweighouse donc on doit obligatoirement avoir la même approche pour ce genre de question ».

**Monsieur le Maire** : « Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précisions, dans la mesure où on peut vous répondre bien entendu, sur le PADD ? »

**Pas d'autres questions.**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil du planning des temps forts en matière de concertation :

Le premier temps fort de la concertation qui se déroule du 10 février au 10 mars 2015 porte sur le diagnostic du territoire et sur le PADD : les documents sont mis à disposition du public dans les mairies et sur le site Internet de la commune de Schweighouse-sur-Moder. Les habitants et les associations pourront consigner leurs observations dans des registres prévus à cet effet dans les communes ou adresser des courriers à Monsieur le Président du SIVOM. Une réunion publique a eu lieu le 13 février dernier à Dauendorf.

Le second temps fort de la concertation aura lieu en mai 2015 à travers l'organisation d'une exposition dans chaque commune du projet complet du PLUi. Les élus assureront également des permanences pour répondre aux questions des habitants notamment concernant le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera présenté par le Président du SIVOM au Comité Directeur, qui en délibèrera. Le PLUi entrera ensuite dans une phase administrative durant laquelle se déroulera la consultation des services associés à l'enquête publique.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte des orientations générales du PADD.**

## **12. Vente de terrain à Monsieur Philippe CHRISTEL / AXCESS PROMOTION (N°2015DEL\_0011)**

Le Conseil Municipal du 17.12.2014 avait délibéré sur la vente de l'immeuble "Martin" cadastré Section 19 N°246, lieudit "7 rue du Château d'eau", avec 19,20 ares, à M. Philippe CHRISTEL / AXCESS Promotion de Souffelweyersheim au prix de 360 000 € HT pour réaliser 12 logements sous forme de maisons accolées ou individuelles qui s'intégreront au tissu urbain existant.

Pour réaliser ce programme, M. Christel aura besoin de la parcelle 246 en entier et de 3.30 ares complémentaires issus d'une partie de la parcelle communale adjacente n°641 section 19.

Le Conseil Municipal a autorisé la vente de tout le terrain soit 22.50 ares à M. Christel pour un prix global de 360 000 € HT et à autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes pour la parcelle 246 Section 19 (19.20 ares) au prix de 307 200 €.

Pour cette parcelle complémentaire issue du n°641 section 19 une demande d'avis des domaines a été faite en date du 8 janvier 2015.

A présent, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier pour la parcelle complémentaire ((1)/641) issue de la parcelle 641 section 19, de 3,30 ares, au prix de 52 800 €.

**Monsieur Zottner** : « Avec ce que nous avons déjà vendu la dernière fois, ça fait une somme totale de 360 000 €. Et comme je vous l'avais promis, il s'agit de respecter au niveau de la rue du Château d'Eau le POS qui est en vigueur, il s'agit donc de respecter les normes actuelles qui sont dans cette zone qui est classée UB don U comme urbanisable et B c'est-à-dire non pas le centre-ville mais avec des maisons qui ne doivent pas, pour rassurer tout le monde, dépasser un R+1 c'est dire un rez-de-chaussée + un étage ».

#### **Projection du projet.**

**Monsieur Zottner** : « Ce que vous voyez ici ce sera ce que vous trouverez donc en face de l'école ABCM, il y aura exactement 8 logements, il n'y a pas de parking à l'extérieur parce que c'est une demande que nous avons faite pour que les voitures ne soient pas stationnées sur la rue pour des questions de sécurité au niveau de l'école. Vous avez un porche central un peu plus haut qui fait exactement 10,88 mètres, il y a un passage en dessous pour faire passer les voitures et les parkings se retrouvent donc à l'arrière. La deuxième surprise agréable que nous avons eue de la part du promoteur, c'est que dans notre POS ce que nous demandons quand nous avons ce genre de construction, c'est d'avoir une place de parking par logement et là nous n'aurons non pas une place de parking par logement mais 2. Les gens pourront bénéficier d'une place non couverte et d'un garage. La deuxième partie qui est donc sur la rue du Château d'Eau compte 4 maisons. Il y aura donc deux types de logements, c'est d'un côté 8 maisons que je qualifierai de maisons en bande et qui sont plutôt dévolues à des logements conventionnés et de l'autre côté 4 maisons individuelles avec accès à la propriété. Alors ce ne sont que des croquis, nous avons demandé à la société AXCESS de nous fournir sous quatre semaines des planches un peu plus conséquentes pour que nous puissions faire une présentation, pas forcément en Conseil Municipal mais on fera peut-être une réunion entre nous, pour que les gens puissent aussi avoir les détails de comment s'agencent les appartements. Je ne voudrais rien dévoiler tant que ça n'est pas figé. Nous avons également demandé à cette société de procéder à un affichage grandeur nature sur le terrain pour effectivement avoir une information des plus conséquente pour les riverains aux alentours. Je suis à votre disposition pour d'autres questions ».

**Monsieur le Maire** : « Juste une précision, ces maisons sont à 7 mètres de hauteur à l'acrotère ».

**Monsieur Zottner** : « Oui la plus haute est à 10,88 mètres et les autres sont à 7 mètres de hauteur à l'acrotère, ce qui est conforme au POS actuel ».

#### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier pour la parcelle complémentaire ((1)/641) issue de la parcelle 641 section 19, de 3,30 ares, au prix de 52 800 €.**

### **13. Echange de parcelles avec Monsieur Léon KNITTEL (N°2015DEL\_0012)**

**Monsieur Zottner** signale que dans le cadre d'opérations relatives à la retenue des coulées d'eaux boueuses, il a pris contact avec Madame Emmanuelle BERTRAND, née KNITTEL, pour faire un échange de terrain qui se traduirait de la manière suivante :

Madame Emmanuelle BERTRAND, née KNITTEL, céderait à titre d'échange à la commune une partie de la parcelle cadastrée section 18 n° 262, d'environ 10,12 ares, sise à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER, lieudit Weihersmatt.

En contrepartie, la commune cèderait à titre d'échange à Madame Emmanuelle BERTRAND, née KNITTEL, une partie de la parcelle de bois cadastrée section 14 N° 67, pour une contenance de 7 ares environ, sise à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER, Lieudit Meyershoefler Hard.

L'avis des Domaines a été requis pour cet échange.

Il fait savoir que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de réaliser l'échange précité sans soulte et de prendre note que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la commune.
- De charger l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.

**Monsieur Zottner** : Cet échange de parcelles doit se faire car le SIVOM a un certain nombre de travaux à faire pour éviter les coulées de boues. Il s'agit là d'un ouvrage d'art, ce sera une digue de 4m sur 11m ».

**Monsieur Acker** : « Concernant la digue, est-ce qu'elle sera en béton ? »

**Monsieur le Maire** : « Normalement non, ça devrait être une levée de terre ».

**Monsieur Zottner** : « C'est une digue dite « naturelle », de 4m de haut à partir du fond du fossé et de 11m de large et elle est uniquement réalisée en terre ».

**Monsieur Bock** : « Ce n'est pas du fascinage qu'ils utilisent ? C'est du bois qui est tressé comme de l'osier ».

**Monsieur Zottner** : « Oui mais il y a aussi des plantations dessus pour vraiment consolider la digue ».

**Monsieur Bock** : « Oui c'est ça, le fascinage est utilisé pour canaliser les rivières à certains endroits au lieu d'y mettre du béton et en fin de compte ces plantes reprennent des racines et ça tient relativement bien la terre ».

**Monsieur le Maire** : « Je me demande si ce n'est pas cette technique qui a été employée pour les coulées de boues dans le coin d'Alteckendorf etc... »

**Monsieur Bock** : « Si ! D'ailleurs sur certains endroits vous pouvez voir qu'ils mettent du fascinage et de la paille derrière puisque le fascinage retient les grandes particules et la paille retire la boue donc l'eau peut quand même traverser, il faut savoir qu'au bout de quelques années ça se comble et il faut à nouveau creuser etc... Là ce qu'ils veulent faire c'est vraiment pour retenir la boue donc ça ne va retenir spécialement l'eau ».

**Monsieur Zottner** : « Alors laissez-moi vous donner quelques petites explications sans rentrer trop dans les détails techniques, je préfèrerais vous présenter le projet plus tard lorsque le SIVOM l'aura validé, il ne s'agit pas d'une digue dans le sens où elle est hermétiquement fermée, il s'agit juste de faire une retenue d'eau et le cours d'eau aura son écoulement naturel et la digue passera juste par-dessus et au niveau du ruisseau il y aura une buse qui sera calibrée ce qui fera qu'au fil de l'année, lorsqu'il n'y aura pas d'eau qui arrivera en surplus, le ruisseau vivra sa vie comme il le fait actuellement, c'est-à-dire qu'il y aura un écoulement naturel de l'eau et cette digue-là n'est faite que pour retenir une arrivée d'eau qui pourrait provenir de l'ouest du SIVOM, pour qu'elle n'aille pas inonder du côté de la Villa. Elle n'est pas là pour arrêter complètement l'eau, elle est là pour la retenir et pour canaliser son débit ».

**Monsieur Staudenmaier** : « C'est une régulation naturelle du cours d'eau ».

**Monsieur Zottner** : « Je confirme, il y aura exactement 7 ouvrages d'art qui seront disséminés sur tout le reste du SIVOM. Sur la commune de Schweighouse il y aura quelque chose en plus que je vais qualifier de renaturation du Weiherschbaechel, c'est-à-dire qu'on ne se contentera pas de faire cet ouvrage-là mais il

s'agira aussi du côté de Monsieur Schimberle, à la hauteur du pont, de là jusque derrière la Villa, de faire de la renaturation, c'est-à-dire qu'on replantera des végétaux qui pourront retenir l'eau et on retravaillera aussi sur les rives ».

**Monsieur le Maire** : « Presque toutes les communes du SIVOM sont concernées mises à part Huttendorf, toutes auront au moins un barrage voire pour certaines plus sur leurs territoires, Schweighouse n'en n'aura qu'un mais Ohlungen en a au moins deux de prévu, Morschwiller aussi et comme c'est nous qui sommes en aval, il faut que les choses soient bien retenues en amont pour qu'il y ait de moins de choses qui arrivent en aval trop vite ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de réaliser l'échange précité sans soulte et de prendre note que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la commune.**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,**
- **AURORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**

#### **14. Echange de parcelles avec Monsieur Paul WOLFF (N°2015DEL\_0013)**

**Monsieur Zottner** signale que dans le cadre d'opérations relative à la retenue des coulées d'eaux boueuses, il a pris contact avec Monsieur et Madame Paul WOLFF, pour faire un échange de terrain qui se traduirait de la manière suivante :

Monsieur et Madame Paul WOLFF, cèderaient à titre d'échange à la commune les parcelles cadastrées section 18 n° 413/51 et n° 414/51 avec une contenance respectivement de 15,75 ares et de 0,42 ares, sises à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER lieudit Obere Weihersmatt.

En contrepartie, la commune cèderait à titre d'échange à Monsieur et Madame Paul WOLFF une partie des parcelles de bois cadastrées section 19 N° 645/181, n° 647/182 et n° 662/183, pour une contenance de 8,50 ares environ, sises à SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER lieudit Bierkessel.

L'avis des Domaines a été requis pour cet échange.

Il fait savoir que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la commune.

**Monsieur Zottner** : « Les parcelles que nous avons échangées sont classées en zone naturelle c'est-à-dire que ça ne donnera pas lieu à une quelconque possibilité de construction ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de réaliser l'échange précité sans soulte et de prendre note que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la commune,
- De charger l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de réaliser l'échange précité sans soulte et de prendre note que les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de la commune,**
- **CHARGE l'étude notariale de Soultz-Sous-Forêts de la rédaction de l'acte,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que toutes les pièces y relatives.**



## RESSOURCES HUMAINES

### 15. Création d'un demi-poste d'ATSEM (N°2015DEL\_0014)

**Monsieur le Maire** propose de créer un demi-poste d'ATSEM, au service des écoles, afin d'intégrer un agent contractuel qui est inscrit sur liste d'aptitude au concours d'ATSEM depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De décider de créer un emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe permanent à mi-temps, soit 17 ½ hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015
- D'approuver la modification du tableau des effectifs.

**Monsieur Acker** : « Dans quelle école se situe ce poste ? »

**Monsieur le Maire** : « Au Bocksberg ».

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de créer un emploi d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe permanent à mi-temps, soit 17 ½ hebdomadaire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015**
- **APPROUVE la modification du tableau des effectifs.**

## SUBVENTIONS

### 16. Ecole élémentaire du Moulin (N°2015DEL\_0015)

**Monsieur Staudenmaier** informe le Conseil qu'il a été sollicité par la directrice de l'école élémentaire du Moulin pour une demande de subvention concernant le transport en bus à la piscine du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2014/2015.

Le montant total s'élève à 1 558 € et **Monsieur Staudenmaier** propose de prendre en charge 70% du montant total soit une somme de 1 090,60 € et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 1 090,60 € à l'école élémentaire du Moulin.**

### 17. Association Prévention Routière (N°2015DEL\_0016)

**Monsieur Staudenmaier** informe le Conseil qu'il a été sollicité par cette association qui, fidèle à son engagement, poursuit ses activités pour réduire le nombre d'accidents de la route.

Dans notre département, 10 935 élèves des classes de CM1/CM2 ont bénéficié durant l'année scolaire 2013/2014 d'une formation théorique et pratique.

L'évolution négative de l'accidentalité confirme que l'éducation de nos enfants constitue une nécessité. Les actions d'éducation routière envers les jeunes et de sensibilisation pour les moins jeunes doivent se poursuivre pour promouvoir tant le respect du code de la route que la notion de bon comportement qui sont à l'origine des trop nombreux accidents.

**Monsieur Staudenmaier** propose d'attribuer une subvention de 150 € à l'association de Prévention Routière et demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de verser une subvention de 150 € à l'association de Prévention Routière.**

## **DIVERS**

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics :

Intitulé	titulaire	Montant
Audit sur le processus d'achat de la Ville	In Extenso / Deloitte	9 000.00 € TTC
Achat de dalles plombantes pour sols sportifs et charriot 800 kg	Equip/Cité	32 256 € TTC

**Le Conseil Municipal en prend acte.**

**Monsieur Acker :** « Concernant la salle Kaeufling, pour avoir plusieurs fois posé les tapis actuels dans la salle, je sais comment ça se passe, c'est assez fastidieux tout en sachant qu'au niveau de l'encombrement ça ne représente actuellement que 4 mètres carrés. L'encombrement des charriots posera un problème, la pose des dalles pourra sans doute aussi poser problème, est-ce que vous connaissez déjà le temps de pose avec les charriots concernant ces nouvelles dalles ? »

**Monsieur Meder :** « Dans la grande salle il y a 1100 mètres carrés et le temps de pose est de 2h, 2h30 à 3 personnes ».

**Monsieur Acker :** « Contre 2h maximum actuellement ».

**Monsieur Meder :** « Oui mais avec beaucoup plus de personnes et après il faut aussi les enlever. J'ai juste un petit rajout à faire concernant les tapis, ces dalles sont garanties 10 ans, elles sont classées au feu N1, l'économie de scotch par séance représente 400 €, c'est-à-dire 4800 € sur 12 poses par an, donc les tapis seront amortis en 5 ans. Et Monsieur Parmentier n'aura plus besoin de nettoyer le scotch qui restait collé au sol, il pourra donc faire autre chose ».

**Monsieur Acker :** « Et au niveau du nettoyage de ces dalles ? »

**Monsieur Meder :** « Il se fait par aspiration. Nous avons posé la question au fournisseur, c'est tout simple, il ne faut surtout pas balayer ou broser la toile, il faut l'aspirer ».

**Monsieur Zottner :** « Je voudrais juste faire une remarque parce que j'en ai posé un certain nombre de ces rouleaux-là en tant que président du foot, j'ai participé à la démonstration et je pense que ce sera avec soulagement qu'un certain nombre d'associations prendront ces dalles-là à la place des rouleaux qui n'ont jamais été faciles à poser et qui n'ont surtout jamais été faciles à ranger ».

**Monsieur Staudenmaier :** « Nous aussi on en a posé, tout le monde y a participé et parfois on avait des sciatiques en rentrant parce que ce n'était pas évident d'enrouler les tapis. On s'est renseigné dans d'autres communes qui utilisent déjà ces dalles, en l'occurrence Soufflenheim où Monsieur Ernewein m'avait vraiment confirmé qu'elles se posaient très bien, qu'il n'y avait pas besoin d'être une vingtaine, qu'à 3 ou 4 personnes ça se pose très facilement et ça n'est pas aussi contraignant que les grands tapis qui sont très lourds. Il y a d'autres communes qui les utilisent et je pense que c'est un bon choix. On avait aussi vu des dalles qui s'emboîtent comme des légos mais elles étaient beaucoup plus épaisses et beaucoup moins stables quand il s'agissait de marcher dessus ou de poser des choses dessus. Les dalles que nous avons choisies c'est de la moquette très dense qui se pose bien et qui se nettoie très bien avec un aspirateur donc je pense encore une fois qu'on a fait le bon choix ».

**Monsieur Meder** : « Oui c'est un très bon choix et les bénévoles doivent être contents et vont être disponibles plus souvent qu'avant parce que souvent en fin de soirée tout le monde était fatigué et là ça va être plus facile, la dalle pèse 7,8 kg pour 2 mètres carrés ».

**Monsieur Staudenmaier** : « Ce sont des dalles de 2m sur 1m ».

**Monsieur le Maire** : « J'espère que ce qu'a dit Monsieur Meder se vérifiera bien, je le souhaite en tout cas, je lui fais confiance puisqu'il a suivi ça de près ».

**Monsieur Eppinger** : « Par rapport au nettoyage, il y a des machines qui existent pour nettoyer spécialement la moquette avec un brossage non pas circulaire mais à l'horizontal avec une buse d'aspiration très fine pour aspirer l'excédent ».

**Monsieur Acker** : « Cette machine il faudra la louer ou l'acheter ».

**Monsieur Eppinger** : « La louer plutôt, je pense une fois par an ou alors une petite machine en fonction, vous pouvez très bien mettre les dalles les plus sales de côté et les laver individuellement et ne pas laver l'ensemble ».

## **POINT RAJOUTE**

**Monsieur Meder** : « En tant qu'adjoint aux sports, je vous communique les principaux résultats des associations sportives : pour le championnat d'Alsace de Cross-Country à Pfaffenheim, c'est le Running Team qui remporte la première place, il s'agit de Grégory Basilico. Le week-end dernier ce même coureur a fait les championnats régionaux à Montbéliard et a terminé à la 3<sup>ème</sup> place, je lui souhaite bon vent pour la suite. Je voudrais également encourager les autres associations sportives de Schweighouse afin qu'elles me communiquent leurs différents résultats, les plus importants, ça pourra être des championnats d'Alsace, départementaux ou autres. Si elles me les communiquent à temps je pourrai les diffuser au Conseil Municipal et évidemment les insérer dans le bulletin municipal. Tout cela pour faire vivre un peu le sport à Schweighouse, pour encourager les jeunes, pour les soutenir et leur faire plaisir ».

**Monsieur le Maire** : « Merci Monsieur Meder. S'il n'y a plus de réactions à cette communication, je vous remercie tous pour votre attention ce soir, je remercie le public toujours fidèle et je clos la séance en vous souhaitant une bonne soirée ».

***L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h35.***